

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation

Enquête publique organisée conformément aux articles D.52 et D.57, §2 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal d'Herbeumont informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative aux **Projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation**, ainsi qu'au Rapport sur les Incidences environnementales relatif à ces projets.

Auteur des projets : SPW D'GARNE, avenue du Prince de Liège 7 à 5100 Jambes.

Nature de la décision à intervenir : adoption des **Projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation**

Identification de l'autorité compétente : Gouvernement wallon.

Conformément à l'article D.29-13, §1, 1° du Code de l'Environnement, la durée de l'enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 25/01/2019
11/09/2020	14/09/2020	28/10/2020	Administration communale Le Vivy 13 6887 HERBEUMONT Le 28/10/2020 à 11h00.	Collège communal Le Vivy 13 6887 HERBEUMONT

Durant toute la durée de l'enquête, le dossier, composé du Projet de création du Parc naturel de l'Ardenne méridionale et du Rapport sur les Incidences environnementales, peut être consulté sur le site internet www.enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be ou auprès de l'Administration communale - Service « urbanisme » - Le Vivy 13 à 6887 HERBEUMONT, chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Nicolas WILLAIME - 061/21.03.33 - nicolas.willaime@herbeumont.be, le samedi de 9h00 à 12h00.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de Monsieur Nicolas WILLAIME - 061/21.03.33 - nicolas.willaime@herbeumont.be.

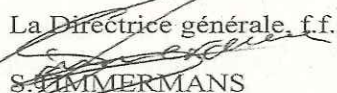
Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées au plus tard le dernier jour de l'enquête :

- Via un outil d'encodage disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://lc.cx/2t0k7iB5O>
- Par mail : enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be , en disposant de l'adresse postale, des coordonnées (x,y) ou de la référence cadastrale de la parcelle concernée par l'observation
- Par écrit : Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Avenue Prince de Liège 7, 5100 Jambes, en indiquant l'adresse postale, les coordonnées (x,y) ou la référence cadastrale de la parcelle concernée par l'observation

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie doivent être datés et signés et les envois électroniques, identifiés et datés.

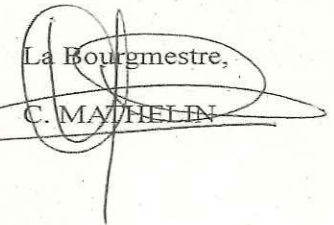
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Monsieur Nicolas WILLAIME, service « urbanisme » (nicolas.willaime@herbeumont.be - 061/21.03.33) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

A Herbeumont, le 11/09/2020,

La Directrice générale, f.f.,

S. TIMMERMANS

Par le Collège,



La Bourgmestre,

C. MATHELIN